



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2011

Présent-e-s :

M. Richard JEANMONOD, Président

M. Francisco VALENTIN, Secrétaire

M. Roberto RIGHETTI, Vice-secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Marie-Françoise COOPOOSAMY, Martine DJOUNGONG, Sarah GIRARD, Geneviève GUINAND MAITRE, Alexandra SAAS et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Joaquim BARBOSA, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Antonio GAMBUZZA, Eric GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Philippe LÜSCHER, Xavier MAGNIN, Alain MARTIGNONI, Philippe ROCHETIN, Patrick RUFFIEUX et Denis THORIMBERT, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Geneviève ARNOLD, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusés :

MM. Flavio BARROS et Robert CHAL

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mmes Patrizia MELLI et Patricia MERAD, Assistantes au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation des procès-verbaux des séances des 6 et 21 juin 2011**
 2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
 3. **Communications du Conseil administratif**
 4. **Rapports des commissions**
 - a) **Sport, Bâtiments énergie et emplacements communaux, Finances et communication du 28 juin**
-

- b) Aménagement et environnement du 29 août
- c) Petite enfance et écoles du 1^{er} septembre
- d) Bâtiments énergie et emplacements communaux, Sport, Finances et communication du 5 septembre
- e) Sécurité et mobilité du 12 septembre
- f) Culture et loisirs du 15 septembre
- g) Finances et communication du 19 septembre

5. Propositions du Conseil administratif : Projets de délibération

- a) **D 04-2011 R : Crédit d'engagement de Frs 675'000.- en vue de l'acquisition de la quote-part, au titre de copropriété à 50 %, de la parcelle N° 5710 sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers**
- b) **D 07-2011 P : Augmentation du rapport de surface des parcelles N° 6889 et 6890, demande complémentaire d'autorisation de construire DD 103'919/2-1, construction de 2 villas mitoyennes Minergie P jumelées à une villa existante, chemin des Petits-Bois 63A, 63B**
- c) **D 10-2011 P : Augmentation du rapport de surfaces de la parcelle N° 4756, demande préalable DP 18'386-1 pour la construction de quatre logements contigus HPE à la route d'Annecy 88**
- d) **D 08-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 1'040'000.- destiné à l'installation de vestiaires provisoires, à l'éclairage de terrains et au changement de la chaudière au centre sportif des Cherpines**
- e) **D 11-2011 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2012**
- f) **D 12-2011 P : Taxe professionnelle communale en 2012**
- g) **D 13-2011 P : Budget de fonctionnement 2012, aux taux des centimes additionnels 2012 et l'autorisation d'emprunt pour l'année 2012**

6. Pétitions

- a) **Pe 12-2011 R : Pétition pour le Centre sportif des Cherpines**
- b) **Pe 01-2011 P : Pétition pour la baisse de l'impôt sur les chiens**

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Richard Jeanmonod, Président du Conseil municipal, accueille l'assemblée et ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous les participants. Il excuse l'absence de M. Chal et demande si d'autres absences ont été annoncées.

M. Gambuzza annonce que M. Barros est souffrant et, de ce fait, excusé.

Le Président relève que le nombre des votants est de 22 personnes, la majorité est donc de 12 voix.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 6 ET 21 JUIN 2011

Procès-verbal de la séance d'installation du 6 juin 2011 :

Mme Willimann demande une correction en page 7. Etant entendu qu'elle siègerait en lieu et place de M. Chal en commission Fonds de décoration, il s'agit de retirer ce dernier de la liste des membres de cette commission.

Le procès-verbal de la séance d'installation du 6 juin 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 22 voix pour, sous réserve de la modification demandée.

Procès-verbal de la séance du 21 juin 2011 :

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 22 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du jour suivant l'affichage, soit en principe le 28 septembre 2011 et qu'il s'achèvera le 28 octobre 2011.

2.2. Procédure d'opposition aux décisions de l'ACG (Association des Communes Genevoises)

Le Président rappelle qu'il existe une procédure d'opposition aux décisions de l'ACG, dont les conseillers municipaux peuvent se saisir. Le Conseil municipal peut, en effet, par le biais d'une résolution établie dans un délai de 45 jours, faire opposition à une décision de l'ACG relative, notamment, au fonds intercommunal, aux modifications des statuts de l'association et aux montants des contributions annuelles des communes en faveur de celle-ci. Pour cela, il est nécessaire que 30 communes s'y opposent, ou 15 communes si celles-ci représentent plus de 50 % de la population. Le Président rappelle que les conseillers municipaux ont reçus en date du 8 juillet 2011, un courriel relatif aux neuf décisions prises lors de l'assemblée générale de l'ACG, avec un délai d'opposition au 11 octobre 2011. Il demande si quelqu'un de l'assemblée souhaite prendre la parole à ce sujet.

M. Thorimbert intervient, non pas pour proposer un projet de résolution, mais pour demander au Bureau de mettre en place une procédure, afin que ce droit qui leur est offert puisse être traité convenablement et que le Conseil municipal puisse prendre ses dispositions vu les délais extrêmement courts. Il suggère donc que le Bureau se penche sur ce sujet lors de sa prochaine séance, afin de proposer une procédure qui soit rapide et efficace.

Le Président acquiesce et prend bonne note de cette demande.

Mme Guinand Maitre pense qu'il est effectivement très important de réagir. Elle rappelle qu'il y a encore quelques années, les conseillers municipaux recevaient un journal de l'ACG et se souvient avoir déjà demandé, lors d'une séance précédente, ce qu'il en retournait. Pour elle, il s'agit d'une instance peu claire et dont les communes n'ont jamais très bien compris le fonctionnement. En tant que commune, il serait bon de pouvoir en faire usage, c'est pourquoi il est vraiment important que les conseillers municipaux puissent être informés, au minimum, de ce qui s'y passe et pouvoir ainsi réagir assez rapidement. Peut-être qu'il existe un journal électronique qui pourrait leur être transmis. Toujours est-il que depuis près de deux ans, plus aucune information ne leur parvient de l'ACG.

Le Président prend évidemment acte du fait que les conseillers n'ont en effet pas pu préparer les sujets qui ont été traités dernièrement par l'ACG. Il est vrai qu'ils peuvent donc difficilement prendre position cette fois-ci. Il promet que pour la prochaine fois, les sujets seront soumis au Conseil municipal de façon à ce que celui-ci puisse décider en toute connaissance de cause.

2.3. **Modification du règlement du Conseil municipal sur la demande du PDC**

Le Président rappelle que le PDC a demandé à ce que le règlement du Conseil municipal soit modifié, afin que ce parti puisse désigner un troisième représentant au sein des commissions. Les nouveaux membres désignés comme les troisièmes représentants sont donc les suivants :

Commission Finances et communication :	M. Philippe Rochetin.
Commission Aménagement et environnement :	Mme Isabelle Willimann.
Commission Bâtiments, énergie et emplacements communaux :	M. Patrick Ruffieux.
Commission Sport :	Mme Nicole Berthod-Hutin.
Commission Culture et loisirs :	M. Robert Chal.
Commission Petite enfance et écoles :	Mme Martine Djoungong.
Commission Social, famille, jeunesse et emploi :	M. Xavier Magnin.
Commission Sécurité et mobilité :	Mme Nicole Berthod-Hutin.

Le Président informe que les conseillers municipaux ont reçu la liste des commissions mise à jour. Celle-ci ne suscite pas de remarque.

M. Gambuzza demande quelle est la procédure à suivre en cas de modifications à apporter sur la liste des membres actuels des commissions. Faut-il le faire maintenant, attendre pour en parler dans les divers ou le communiquer simplement au secrétariat général ?

Le Président lui répond qu'il faut communiquer ces modifications directement au secrétariat général.

2.4. **Problèmes d'incivilité**

Le Président annonce que, suite au courrier de Mme Piemontesi, la Commune lui a répondu par lettre du 24 août 2011, lettre dont il donne lecture :

'Chère Madame,

Tout d'abord nous souhaiterions nous excuser pour cette réponse tardive à votre lettre dont le contenu a retenu toute notre meilleure attention. Les différents points sensibles que vous soulevez font partie des préoccupations majeures de notre Commune, nous pouvons vous l'assurer. Il est vrai que les incivilités sont en augmentation et pas seulement à Plan-les-Ouates. C'est un réel souci de société qui préoccupe toutes les parties et que les politiques s'appliquent à combattre au mieux en trouvant des solutions propres à chaque situation.

Diverses actions sont menées depuis plusieurs années, dont celle sur la campagne 'Crottes de chien' et dont vous trouverez un tableau de statistiques résumant les efforts fournis par les propriétaires de chien dans l'édition Ouverture de septembre. Un renforcement des tournées nocturnes par les agents de la sécurité, une collaboration intercommunale et un suivi étroit des incivilités font également partie des mesures mises en place par nos services. Nous n'avons malheureusement pas le pouvoir de fournir à nos citoyens une commune propre et sûre, sans un investissement conséquent. Par contre, nous sommes toujours ouverts aux propositions intéressantes émanant de nos contribuables qui souhaiteraient participer à l'évolution de leur Commune.

Tout en vous remerciant de votre intérêt et du souci que vous portez à notre environnement, soyez sûre, Chère Madame, que la Commune, ses autorités et ses employés, oeuvrent quotidiennement pour le bien-être de ses habitants, et ce, dans la mesure de leurs possibilités.

Avec nos meilleures salutations.'

2.5. Voyage du Conseil municipal

Le Président rappelle que le voyage du Conseil municipal aura lieu les 4, 5 et 6 novembre 2011. A ce jour, 23 personnes s'y sont inscrites. Au programme qui a été proposé sera annexé un programme B étant donné que ce voyage aura lieu au mois de novembre et que le temps ne permettra peut-être pas de faire la ballade à vélo. C'est pourquoi il y aura certainement un programme de remplacement.

En l'absence d'autres communications, **le Président** cède la parole à Mme le Maire, pour les communications du Conseil administratif.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Rétrospective des récents événements qui ont eu lieu dans la Commune

Mme Arnold retrace les récents événements qui ont eu lieu dans la Commune :

- Le 25 août 2011 : Mme Arnold a participé avec M. Kellerhals, secrétaire général, à la journée de l'Union des villes suisses, à Neuchâtel. Plan-les-Ouates a été ainsi officiellement accueillie au sein de ce groupement. Ce fut une rencontre intéressante sur la thématique des quartiers durables, défis et opportunités pour les développements urbains, donc d'actualité pour notre Commune en expansion et permettant notamment de tisser des liens avec les différentes communes helvétiques.
- Le 4 septembre 2011 : La sortie des aînés s'est déroulée ce dimanche-là au bord du Lac Léman côté français, avec pour destination, Evian. Ce fut une sortie réussie, à laquelle 117 personnes ont participé.
- Le 15 septembre 2011 : Sollicitée par le service de la Promotion économique, Mme Arnold a accueilli, ce jour-là, à la Mairie, une délégation de dix chinois de la province de Hubei (68 millions d'habitants). Ceux-ci visitaient le lendemain l'entreprise Ecllosion dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates, intéressés particulièrement par les nouvelles technologies de pointe et plus particulièrement par les cleantech. Cela a été l'occasion de leur présenter le paysage de notre Commune et sa composition. Plan-les-Ouates a été fort appréciée dans son accueil. Mme Monbaron a également participé à cet accueil.

- Du 18 au 23 septembre 2011 : La semaine du goût a été marquée, jeudi dernier, par le pressage des pommes sur la Place des Aviateurs, puisque la thématique de cette année était effectivement 'la pomme'. Les restaurants scolaires, label Fourchette verte, sont aussi partenaires de cette semaine et des pommes sont distribuées aux enfants durant la journée scolaire.

3.2. Repas communautaire villageois pour les aînés

Mme Arnold annonce qu'un repas communautaire villageois destiné aux aînés, aura lieu dans le cadre de la semaine de la mobilité sur la Place des Aviateurs, le jeudi 22 septembre 2011.

3.3. Visite de l'Espace Vélodrome

Mme Arnold informe que la visite de l'Espace Vélodrome qui a été souhaitée par les membres de la commission culturelle lors de sa séance de la semaine dernière, aura lieu le 1^{er} octobre prochain à 10H00. Ceci, afin de mieux comprendre les enjeux des travaux demandés dans la délibération présentée en juin dernier. Il s'agit d'une visite qu'ils souhaitent évidemment ouverte à tous les conseillers municipaux, lesquels recevront prochainement un message d'invitation.

3.4. Visite de l'entreprise Fasteris

Mme Arnold rappelle que les conseillers municipaux ont reçu un courriel du secrétariat général leur annonçant que la visite de l'entreprise Fasteris aura lieu le mardi 4 octobre 2011, à 18H00. Cette société occupe une place de pointe dans le domaine des technologies et plus particulièrement dans le séquençage de l'ADN. Mme Arnold voit en cette visite l'occasion de découvrir en ce début de législature, une entreprise relativement discrète de la zone industrielle, mais d'importance au niveau technologique. Elle demande aux conseillers municipaux de ne pas oublier de confirmer leur participation. C'est pour elle la volonté de pouvoir proposer aussi, par la suite, d'autres visites d'entreprises au cours des mois à venir et de cette législature.

3.5. Journée des entreprises

Mme Arnold rappelle que la Commune organise la journée des entreprises le 20 octobre 2011, dont les conseillers auront trouvé l'invitation sur leur table. Il s'agit de la 7^{ème} édition de ce moment rassembleur des entreprises, sur la thématique en lien avec les préoccupations des sociétés actuelles. Le programme de la journée, ainsi que les intervenants sont annoncés dans ce petit fascicule. La visite d'entreprise est pour le Conseil municipal l'occasion de vivre différemment ce type de rencontres industrielles et il est vrai que ce sont aussi des moments forts. Mme Arnold tient à mentionner que ce jeudi, notamment, les Laiteries Réunies fêteront leur 100^{ème} anniversaire. Il s'agit d'un moment particulier qu'ils auront l'occasion de vivre à Plan-les-Ouates.

3.6. Sortie du personnel de l'administration communale

Mme Arnold annonce que la sortie du personnel de l'administration communale est organisée pour les 7 et 8 octobre 2011, à Neuchâtel.

3.7. Séance d'information sur la LAC

Mme Arnold annonce que la séance d'information sur la LAC aura lieu le mercredi 12 octobre 2011 à 19H00, en présence de M. Zuber de la surveillance des communes. Les conseillers municipaux ont déjà dû recevoir cette information. Une convocation devrait suivre.

3.8. 100^{ème} anniversaire de l'Aviation

Mme Arnold rappelle que les festivités du 100^{ème} anniversaire de l'Aviation à Plan-les-Ouates ont eu lieu le week-end dernier. L'exposition sur la thématique de la conquête des airs se poursuivra dans les couloirs de la Mairie dans le cadre d'Explo, présentant des objets, des dessins et des œuvres créés par les enfants des écoles et des institutions de la petite enfance.

3.9. Actuelle exposition à La julienne

Mme Arnold annonce que l'exposition qui se déroule actuellement à La julienne dans le cadre des manifestations montées par le Groupe des archives 'La Mémoire de Plan-les-Ouates' se tient jusqu'au 2 octobre 2011 dans la salle d'exposition et dans les couloirs. Elle encourage les conseillers municipaux à s'y rendre. Cette exposition présente des photos et des affiches des pionniers de l'Aviation du début du 20^{ème} siècle.

3.10. Séance du groupe de travail de la Maison du Marais

Mme Arnold informe qu'une séance destinée au groupe de travail de la Maison du Marais aura lieu au mois d'octobre 2011, afin de les informer des travaux à envisager pour rendre viable leur projet, ainsi que le phasage à prévoir. Le thème sera bien sûr repris en commission sociale.

3.11. 105^{ème} anniversaire de Mme Vanzeroli, doyenne de Plan-les-Ouates

Mme Arnold annonce que Mme Guanziroli, doyenne de la Commune, fête son 105^{ème} anniversaire ce jour à l'EMS de Plan-les-Ouates.

3.12. Sportissiplo – Edition 2011

Mme Monbaron informe que le week-end des 17 et 18 septembre 2011 a été fort animé sur la Commune. En effet, le samedi 17 septembre 2011 a vu se dérouler aux Cherpines une nouvelle édition de Sportissiplo. Celle-ci a réuni une vingtaine de clubs et associations, lesquelles ont présenté leurs activités au moyen de démonstrations ou de matchs.

3.13. 100^{ème} anniversaire de l'Aviation

Mme Monbaron informe que la pluie qui est tombée lors du centenaire de l'Aviation et qui a privé les participants des vols en montgolfière, n'a heureusement pas duré longtemps et le public a pu profiter des animations aussi nombreuses que variées.

3.14. Remise des mérites sportifs

Mme Monbaron annonce que, comme les années précédentes, la remise des mérites sportifs n'a pas suscité d'intérêt particulier, ce qu'ils regrettent aux vues des efforts fournis par les clubs et leurs membres méritants. Pour ceux qui n'étaient pas présents, les honneurs (qui sont décernés aux clubs et non aux personnes concernées), ont été remis à cinq club, soit :

- Le Rugby Club Plan-les-Ouates, qui a remporté le Championnat suisse de rugby à sept au début juillet 2011. Pour information, cette discipline fera son entrée aux Jeux Olympiques à Londres en 2012 comme sport de démonstration et sera olympique en 2016.

- Le Club de Natation, pour ces exploits sportifs catégorie Master 25 ans et plus : en natation synchronisée Mme Saskia Bossy, championne d'Europe de l'épreuve solo pour les 20-29 ans et Mme Irène Marcoux, 3^{ème} championne d'Europe de l'épreuve solo catégorie 30-39 ans. M. Craig Norrey a battu le record du Monde Master du 50 mètres dos catégorie 50-54.
- Le Tennis Club 40-0, pour M. Valentin Regali, pur plan-les-Ouatien, champion genevois catégorie U10 (10 ans) été et hiver 2011.
- Le Hand-ball Club, pour M. Bruno Theiler qui est parfois un peu seul pour porter son club à bout de bras et qui se donne corps et âme pour promouvoir son sport.
- Salanka, un club orienté vers les disciplines aventureuses (spéléologie, canyoning, ...).

La conférence, pourtant fort intéressante, qui précédait cette remise des honneurs s'est également déroulée devant un public peu nombreux. Faute à la pluie, faute à l'horaire, faute à pas de chance ? Autant de questions à se poser afin de s'améliorer l'an prochain. A noter, la nouveauté de cette année, à savoir la mise sur pied d'un concours qui a été bien accueilli, tant par des groupes que par des familles et qui verra probablement sa cote de popularité augmenter l'an prochain.

3.15. Tir à l'arc

Mme Monbaron informe que le championnat genevois de tir à l'arc s'est déroulé aux Cherpines le 9 septembre 2011.

3.16. 20^{ème} anniversaire du club de natation

Mme Monbaron annonce que le 20^{ème} anniversaire du Club de Natation sera fêté le 8 octobre prochain.

3.17. Festival Rock d'Arare

Mme Monbaron informe que le Festival Rock d'Arare se déroulera également le 8 octobre 2011.

3.18. La Chapelle-Les-Sciers

Mme Monbaron annonce que les travaux de la route de chantier qui permettra la construction des premiers immeubles sur Lancy, ainsi que la construction de l'école ont débuté le 5 septembre 2011. Les conseillers administratifs de Plan-les-Ouates et de Lancy se sont rencontrés récemment pour finaliser la convention liant les deux communes pour la construction de l'école.

3.19. Zone des Cherpines

Mme Monbaron informe que, comme annoncé lors du dernier Conseil municipal, une séance d'information à destination des propriétaires des parcelles situées dans le périmètre déclassé des Cherpines s'est déroulée le 30 juin 2011 à la salle communale. Celle-ci avait pour but d'expliquer les mécanismes régissant les zones en développement et s'est fort bien déroulée. Le public a pu poser ses questions et quelques personnes ont pris contact avec la Commune à la suite de cette séance. Concernant l'avancement du dossier et l'état des connaissances de chacun sur le grand dossier du déclassé des Cherpines, le DCTI (Département des Constructions et des technologies de l'Information) souhaite organiser des tables rondes sur le modèle de celles que l'on avait pu vivre pour le PACA. Celles-ci se dérouleront sur invitation et des informations complémentaires, dont Mme Monbaron ne dispose pas actuellement, parviendront aux conseillers municipaux sous peu.

3.20. Programme sur le développement durable

Mme Monbaron annonce que les offices fédéraux de l'énergie et du développement territorial ont développé en commun un outil ayant pour nom 'Quartiers durables by Sméo', afin d'aider les communes, entre autres, à réaliser sur leur territoire un ou plusieurs quartiers durables. L'application de cet outil a pour but de permettre aux communes d'évaluer leurs projets sous l'optique du développement durable, de mettre en évidence les points forts et les points faibles, de prendre les mesures permettant de combler des lacunes mises en évidence et de mobiliser tous les acteurs concernés par le projet. Pour lancer ce nouvel outil, ces deux offices ont mis sur pied un programme de soutien aux communes intéressées à l'appliquer dans le cadre de la réalisation d'un projet de quartier. La commune de Plan-les-Ouates et celle de Confignon qui ont déposé leur candidature pour ce programme ont été sélectionnées et bénéficieront de la part des deux offices susmentionnés, de la prise en charge des frais, d'un accompagnement de leur projet de quartier par un conseiller en quartier durable durant l'équivalent de 10 jours sur une durée de 14 mois (d'octobre 2011 à novembre 2012) et d'une journée d'échange d'expériences entre les communes participant à ce programme. Au terme de la démarche, le conseiller en quartier durable rédigera, en collaboration avec la Commune, un rapport qui portera sur la période du soutien et qui explicitera le déroulement du processus, l'appréciation, les améliorations à apporter, etc. Cette nouvelle leur est parvenue aujourd'hui. Les conseillers municipaux recevront donc prochainement des compléments d'information. Dans l'intervalle, ces derniers peuvent consulter le site www.quartiers-durables.ch qui détaille tout le processus.

3.21. Information sur le programme de la législature

Mme Monbaron annonce que le Conseil administratif s'est réuni récemment pour élaborer son programme de législature. Celui-ci devrait être finalisé prochainement et sera remis aux conseillers municipaux ultérieurement.

3.22. Séance conjointe Sport et Bâtiments du 14 septembre 2011

Mme Monbaron informe que la séance conjointe Sport et Bâtiments qui devait se dérouler le 14 septembre 2011 pour faire suite à la séance conjointe Sport, Finances et Bâtiments du 5 septembre 2011 portant sur le dossier des vestiaires des Cherpines, a été annulée. En effet, lors de cette séance où ils ont reçu les pétitionnaires, ils ont également reçu M. Vallat qui leur a fourni de nombreuses explications sur toutes les possibilités qui s'offrent à la Commune pour avancer dans ce projet. A Savoir, soit continuer à travailler sur le dossier qui était présenté jusqu'à présent, soit repartir sur un concours. M. Vallat leur a expliqué comment cela se passait au niveau des marchés publics. Dès lors, les commissaires avaient décidé de prévoir une nouvelle séance conjointe, afin d'avoir le temps d'intégrer toutes les informations reçues et de pouvoir en parler à tête reposée. Dans le souvenir de Mme Monbaron, la séance du 14 septembre 2011 n'était destinée qu'à cette discussion qui faisait suite aux explications fournies par M. Vallat. Cependant, peu de jours avant cette séance, la Commune a pris connaissance d'une nouvelle image de ce périmètre des Cherpines, fournie par l'Etat. Or, il se trouve que les mandataires du projet avaient complètement étalé la zone sportive que l'on connaît actuellement en disséminant les terrains de football : ils en prévoyaient trois ou quatre entre l'Aire et le chemin des Longues-Rasses et deux entre le chemin des Longues-Rasses et la route de Base. Tout le reste pouvait servir à un immense parc à destination de la population. Apparemment, ils n'avaient pas compris ce que désirait la Commune. Suite à cela, une séance a eu lieu avec l'Etat, les deux communes et les mandataires pour expliquer à ces derniers le désir de conserver le centre sportif tel qu'il est actuellement et le besoin impératif d'avoir les terrains près les uns des autres ; cas échéant, le centre ne pourrait plus fonctionner comme sur le même mode qu'aujourd'hui. Un autre point de grande importance a également été soulevé ; il s'agit du phasage au moment des travaux pour la réalisation des nouveaux vestiaires et de la nouvelle buvette. Il a été expliqué aux mandataires, l'importance de pouvoir continuer à

utiliser au moins cinq terrains pendant le processus. Ces remarques ont été comprises et une nouvelle image doit être soumise au comité de pilotage regroupant les deux communes, les services de l'Etat et M. Mark Müller, le vendredi 23 septembre 2011. Tous découvriront cette image ce jour-là, M. Müller ne l'ayant pas vue non plus. Pour cette raison, et aux vues des nombreuses inconnues, Mme Monbaron n'a pas jugé utile que les commissions se réunissent le 14 septembre 2011 pour décider vers de l'orientation à prendre suite aux explications de M. Vallat. A ce stade, il ne serait pas avisé de partir sur l'ancien projet et de lancer des appels d'offres, sans savoir comment seront orientés les terrains. Mme Monbaron croit savoir que certains des conseillers municipaux avaient compris que cette séance aurait également pour but de reparler des vestiaires provisoires. Cependant, en relisant le procès-verbal, qui n'a pas encore été approuvé et dont il n'a pas été rediscuté, elle constate que le vote sur ces vestiaires a été interprété comme un vote acceptant de scinder le projet en deux. A savoir, d'une part, les vestiaires provisoires, l'éclairage et la chaudière et, d'autre part, tout ce qui restait dans le projet initial. Elle avait compris que ce vote était un vote sur le fait d'aller de l'avant et de présenter, ce soir, la délibération portée au point 5 de l'ordre du jour.

3.23. Renaturation de l'Aire

M. Durand signale que les conseillers municipaux doivent avoir trouvé sur leur table deux brochures présentant la renaturation de l'Aire. Il devrait y en avoir trois, mais ils n'ont pas reçu la troisième.

3.24. Parcelles privées dont l'usage ne correspond pas à l'affectation

M. Durand informe que, suite à diverses interventions, notamment de la police municipale, le service de géologie, sols et déchets du Canton va procéder ces prochains temps à différents contrôles sur quelques parcelles privées dont l'usage ne correspond pas à l'affectation. A sa connaissance, il s'agit principalement d'endroits où sont stockés des véhicules à moteur non immatriculés et où sont stockés des matériaux de décharge.

3.25. Fête de la Mobilité

M. Durand annonce que la Fête de la Mobilité qui a eu lieu le dimanche 18 septembre 2011 a connu un succès comparable aux années précédentes, mais surtout dans l'après-midi. En effet, un crachin et du vent rafraichissant terriblement l'atmosphère ont manifestement découragé certains de venir dès le matin.

3.26. Fermeture des chemins des Vuattes, de la Milice et du Bois-Malet

M. Durand annonce que la fermeture des chemins des Vuattes, de la Milice et du Bois-Malet, a malheureusement pris du retard. En effet, ils avaient cru pouvoir mettre en œuvre cette mesure sans avoir besoin d'une autorisation, ce que la DGM (Direction Générale de la Mobilité) leur avait laissé entendre dans un premier temps. Or, lorsque la Commune a confirmé sa demande début août 2011, la DGM les a alors informés qu'une autorisation formelle était nécessaire. Dans l'attente de cette autorisation, ils espèrent pouvoir mettre en œuvre ces mesures d'ici une quinzaine de jours, pour une période de test de six mois comme convenu. Des courriers annonceront cela aux habitants et des panneaux d'information seront posés pour informer les automobilistes.

3.27. Enquête publique pour l'introduction d'une zone macarons sur la Commune

M. Durand informe qu'à la suite d'une enquête publique pour l'introduction d'une zone macarons sur la Commune, la section genevoise du Touring Club Suisse (TCS) avait formulé quelques remarques auxquelles ils ont répondu à satisfaction, puisque désormais le TCS soutient cette introduction. La délibération D 133-2011 visant à financer les travaux de mise en

œuvre est en cours de traitement dans les commissions et des précisions financières et formelles sont également attendues de la part de la Fondation des Parkings pour le contrôle du stationnement. Ils espèrent pouvoir instaurer cette zone macarons au printemps prochain.

3.28. Limitation de la durée du stationnement dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates

M. Durand annonce que la limitation de la durée du stationnement à 15 heures dans la Ziplo, ayant pour objectif de limiter le stationnement de véhicules 'ventouses', est possible. Pour cela, il y a obligation de disposer d'un endroit pour le parage des caravanes et des remorques immatriculées appartenant à des propriétaires domiciliés sur Plan-les-Ouates. La Commune a obtenu de l'Office Fédéral des Routes qu'il lui mette à disposition et à bien plaisir, à savoir sans contrepartie financière, une parcelle appartenant à l'Etat, laquelle se trouve en aval de la parcelle de la Châtière. Avant de pouvoir être définitivement réalisée, cette limitation de la durée de stationnement requiert encore une modification à l'article du règlement.

3.29. Aide d'urgence

M. Durand informe que suite à la crise alimentaire qui a sévit cet été et qui semble, malheureusement, toujours sévir dans la corne de l'Afrique, une aide d'urgence de Frs 15'000.- a été octroyée à trois institutions qui ont fait un appel : Caritas, Médecins sans Frontières et la Croix-Rouge, à hauteur de Frs 5'000.- chacune.

3.30. Assainissement du chemin des Cherpines

M. Durand annonce que les travaux d'assainissement du chemin des Cherpines ont débuté le 22 août 2011. Les rendez-vous de chantier sont prévus tous les mercredis matins dès 11H45 et les riverains ont la possibilité d'y assister pour poser des questions.

3.31. Réfection des toitures des immeubles 12, 14, 16 et 32 du chemin de Vers

M. Durand annonce que les travaux de réfection des toitures des immeubles 12, 14, 16 et 32 du chemin de Vers sont à présent terminés et que les échafaudages sont en cours de démontage. Quant aux immeubles 34 et 36, la fin des travaux est prévue pour mi-octobre 2011. Il sera question des autres immeubles ultérieurement.

3.32. Reprofilage de la route du Vélodrome

M. Durand annonce que les travaux dans le cadre du reprofilage de la route du vélodrome sont quasiment terminés. A l'heure actuelle, il manque un peu d'enrobé bitumineux pour les passages piétons, car les pigments permettant de colorer cet enrobé font défaut pour le moment.

3.33 Thermographie aérienne

M. Durand informe que les photographies de thermographie aérienne seront disponibles d'ici la fin du mois d'octobre 2011 sur le site de l'ACG. Les conseillers municipaux en seront tenus informés. Pour l'instant, la Commune n'en sait pas plus quant à l'accompagnement de cette opération, puisque celle-ci a été initiée par l'Etat.

3.34. Lettre du DCTI

M. Durand annonce que la Commune a reçu une lettre du DCTI l'informant qu'ils sont en train de mener une enquête nationale sur la protection contre le radon (gaz naturel radioactif). Des capteurs seront posés dans les écoles durant trois mois pour prendre les mesures.

3.35. Travaux Place des Aviateurs

M. Durand annonce que les travaux de la Place des Aviateurs débuteront, comme prévu, le lundi 3 octobre 2011. Une information quelque peu sensible puisque les travaux ont malheureusement commencé par l'abattage d'arbres. Il rappelle que la demande de crédit prévoyait l'abattage de quatorze arbres, dont sept sur le mail (mesure nécessaire à l'exécution des travaux) et cinq sur le parking qui, selon le projet, doit être vidé en son centre afin de pouvoir être utilisé lors de fêtes et manifestations. Sachant que l'abattage d'arbres est toujours un peu sensible et délicat, la Commune fournira un effort au niveau de l'information. Dans le cadre de ce projet, neuf platanes et cinq marronniers seront malheureusement abattus.

3.36. Réponses de M. Durand aux questions posées par les membres du Conseil municipal lors de la séance du 21 juin 2011

'Pourquoi les feux de trafic 'intelligents' qui se trouvaient sur la route de Saconnex-d'Arve, au croisement du chemin de la Commanderie, ont-ils été enlevés ?' (Question posée par M. Gaud).

M. Durand explique que ces radars ont été retirés car ils ne sont plus légaux, raison pour laquelle ils sont supprimés partout et pas seulement à Plan-les-Ouates.

'Est-il possible de rajouter des poubelles au chemin des Petits-Bois afin d'éviter que les pots de fleurs qui y sont installés ne soient utilisés comme tel ?' (Question posée par M. Meylan)

M. Durand annonce que les poubelles demandées ont été commandées. Il ignore cependant si elles ont déjà été posées. Cas échéant, cela est en cours.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à g).

a) Sport, Bâtiments énergie et emplacements communaux, Finances et communication du 28 juin (annexe a)

M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Aménagement et environnement du 29 août (annexe b)

M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Petite enfance et écoles du 1^{er} septembre (annexe c)

Mme Willimann donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Bâtiments énergie et emplacements communaux, Sports, Finances et communication du 5 septembre (annexe d)

Mme Saas donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Sécurité et mobilité du 12 septembre (annexe e)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) Culture et loisirs du 15 septembre (annexe f)

Mme Girard donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

- g) **Finances et communication du 19 septembre** (annexe g)

Mme Saas donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération :**

- a) **D 04-2011 R : Crédit d'engagement de Frs 675'000.- en vue de l'acquisition de la quote-part, au titre de copropriété à 50 %, de la parcelle N° 5710 sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers**

Après avoir rappelé que ce projet de délibération (annexe 1) a fait l'objet d'une entrée en matière le 21 juin 2011 et d'un renvoi en commission Aménagement, laquelle a émis un préavis favorable par 8 voix pour et 1 abstention, ainsi qu'en commission Finances qui a émis un préavis favorable à l'unanimité, **le Président** demande au Conseil administratif s'il désire apporter un complément d'information. Ce n'est pas le cas.

Ne suscitant ni question ni remarque, cette délibération est soumise à l'approbation du Conseil municipal par **le Président**.

<p>Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 22 voix pour, ce projet de délibération D 04-2011 R.</p>

- b) **D 07-2011 P : Augmentation du rapport de surface des parcelles N° 6889 et 6890, demande complémentaire d'autorisation de construire DD 103'919/2-1, construction de 2 villas mitoyennes Minergie P jumelées à une villa existante, chemin des Petits-Bois 63A, 63B**

Le Président invite **M. Valentin** à donner lecture de ce projet de délibération D 07-2011 P (annexe 2), sur lequel le Conseil municipal accepte d'entrer en matière à l'unanimité des membres présents, soit par 22 voix pour.

Avant d'ouvrir la discussion, **le Président** annonce que le Bureau, suite à sa séance du 6 septembre 2011, préconise le renvoi de cet objet en commission Aménagement et environnement.

Il semble à **M. Gambuzza** que le Conseil municipal ait déjà débattu de cet objet.

Mme Monbaron précise que dans le 2^{ème} paragraphe de la délibération il est indiqué qu'effectivement, il y a eu une demande initiale en autorisation de construire qui a été acceptée par le Conseil municipal en date du 22 mars 2011. Depuis, le projet a été modifié et l'indice d'utilisation du sol est légèrement augmenté, raison pour laquelle ce projet doit à nouveau être soumis au Conseil municipal. Elle propose de le renvoyer en commission afin d'expliquer exactement de quoi il retourne.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet aux voix le renvoi de cette délibération en commission Aménagement et environnement.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Aménagement et environnement de ce projet de délibération D 07-2011 P à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

c) **D 10-2011 P : Augmentation du rapport de surfaces de la parcelle N° 4756, demande préalable DP 18'386-1 pour la construction de quatre logements contigus HPE à la route d'Annecy 88**

A la demande du Président, **M. Valentin** donne lecture de ce projet de délibération D 10-2011 P (annexe 3).

L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix pour, **le Président** annonce que le bureau, suite à sa séance du 7 juin 2011, préconise un renvoi en commission Aménagement et environnement, puis en commission Finances.

M. Rochetin se dit surpris d'avoir à traiter une telle délibération. Si le Conseil municipal n'agissait pas là comme un simple organe de tri pour renvoyer cela en commission, sur quelle base pourrait-il entamer un débat afin de décider de cela ce soir, car finalement, cette délibération ne présente pas beaucoup d'éléments. Il se dit étonné qu'ils ne reçoivent pas plus d'informations.

Cette remarque ne suscite pas de réaction de la part du Conseil administratif.

En l'absence d'autres remarques, **le Président** soumet le renvoi en commission Aménagement et environnement de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal. .

Le Conseil municipal vote par 21 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, le renvoi en commission Aménagement et environnement, puis en commission Finances, de ce projet de délibération D 10-2011 P.

d) **D 08-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 1'040'000.- destiné à l'installation de vestiaires provisoires, à l'éclairage de terrains et au changement de la chaudière au centre sportif des Cherpines**

A la demande du Président, **le Secrétaire** donne lecture de ce projet de délibération D 08-2011 P (annexe 4).

Après avoir demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix pour, **le Président** annonce que le bureau préconise, suite à sa séance du 6 septembre 2011, le vote de cet objet sur le siège. Il cède la parole à la conseillère administrative pour un complément d'informations.

Mme Monbaron rappelle que cet objet a été traité en commission conjointe Sport, Bâtiments et Finances en dates des 28 juin et 5 septembre 2011. A cette occasion, les pétitionnaires ont été auditionnés et le sujet a été largement débattu. N'ayant pas de complément d'informations à apporter, elle reste à disposition des conseillers municipaux pour répondre à leurs questions.

M. Magnin fait remarquer qu'ils se trouvent ici devant une délibération pour Frs 1'000'000.-. Il rappelle combien il regrette que le projet définitif n'ait pas été voté sous la précédente législature. Toutefois, son groupe va préconiser le vote sur le siège de ce crédit d'engagement de Frs 1'000'000.- en tenant compte du fait que Frs 300'000.- sont prévus pour les vestiaires provisoires et que tout le reste sont des aménagements qui, de toute manière, devront se faire un jour ou l'autre pour améliorer la situation existante : éclairage, chauffage et mises aux normes des projets Sebasol, lesquels datent d'il y a déjà passablement d'années.

M. Righetti annonce que son groupe emboîte le pas au PDC, en précisant qu'ils ont déjà bien débattu de ce sujet et qu'ils estiment que l'éclairage est fondamental puisqu'il permet d'utiliser certains terrains dans leur totalité le soir et offre une certaine sécurité au lieu. Son groupe préconise donc également le vote sur le siège ce soir.

Mme Guinand Maitre annonce qu'il en va de même pour le groupe socialiste qui est effectivement tout à fait favorable à ce que l'éclairage et les conditions de chauffage soient améliorés. Elle rappelle cependant à M. Magnin que cet hémicycle ne s'est jamais opposé aux vestiaires, mais qu'il avait demandé à ce qu'une réflexion plus approfondie soit faite et en particulier à ce que l'on se repose la question quant à l'emplacement de ces bâtiments étant donné que le MEP (mandat d'études parallèles) devait encore être approuvé. Elle pense que cela justifiait le fait de repousser cette importante décision. S'il était important d'avoir une vision d'envergure, il n'a jamais été question de remettre tout cela en cause. La Commune est simplement en train de poser des conditions qui sont effectivement importantes, maintenant et rapidement. Son groupe votera donc aussi sur le siège.

M. Thorimbert informe que son groupe est aussi en faveur d'une solution rapide, vu la situation actuelle des Cherpines. Mais comme apparemment, un vote sur le siège semble s'annoncer, il a tout de même une question technique à poser au conseiller administratif délégué aux finances : Puisqu'il semble que le Conseil municipal va opter pour une solution provisoire et que l'amortissement de l'éclairage du terrain et de la chaudière est prévu sur dix ans, est-ce à dire qu'il s'agit de provisoire dont on pense raisonnablement qu'il va durer dix ans ou est-ce que l'on peut imaginer que si celui-ci dure cinq ans, il sera complètement amorti au moment du démontage ? Cela n'est pas anodin en termes de charges financières.

M. Durand se dit rassuré de voir que les amortissements ont déjà été scindés en deux puisque la partie vestiaires provisoires est bien amortie sur cinq ans. A sa connaissance et sa compréhension, les éclairages et la chaudière sont appelés à rester, quitte à être éventuellement démontés et déplacés par la suite. Le taux d'amortissement de 10 ans lui paraît donc tout à fait raisonnable et conforme aux normes en vigueur.

Mme Monbaron espère que la chaudière durera plus de 10 ans, c'est pourquoi l'amortissement sur cette période est tout à fait correct. Comme le disait M. Durand, l'éclairage est appelé à être déplacé. Il faut également savoir que l'amortissement prévu pour les vestiaires provisoires est de cinq ans, durée minimum admise par la loi sur l'administration des communes. Si ces vestiaires venaient à disparaître, il serait alors possible d'amortir beaucoup plus rapidement.

M. Gambuzza annonce que les verts vont se prononcer en faveur de ce projet de délibération ainsi que du vote sur le siège, en sachant pertinemment que l'urgence qui est attendue de la part des utilisateurs est un effet rattrapant de tout ce qui n'a pas été fait ces dix dernières années en ce lieu. Son groupe est totalement favorable au fait de voter ce crédit de délibération, mais également à poursuivre la réflexion telle que le MEP le préconise, afin que cet endroit ressemble à ce que l'on souhaite pour les cinquante prochaines années.

M. Valentin informe que le MCG se prononce aussi pour le vote sur le siège et pour que ce dossier puisse enfin prendre vie. Il avait bien cru comprendre que l'éclairage était de toute manière un projet démontable ; il n'y a donc aucun souci sur la durée de l'amortissement.

Cette délibération ne suscitant plus de remarques, ni de questions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer quant au vote sur le siège, lequel est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix pour. En l'absence d'autres interventions, il soumet donc ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 08-2011 P à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

Mme Monbaron remercie le Conseil municipal pour ce vote.

e) **D 11-2011 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2012**

A la demande du Président, **M. Valentin** donne lecture de ce projet de délibération D 11-2011 P (annexe 5).

Après avoir demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix pour, **le Président** annonce que le Bureau, suite à sa séance du 6 septembre 2011, préconise un renvoi en commission Finances et demande au Conseil administratif s'il désire apporter des compléments d'information.

M. Durand fera un commentaire lorsque les deux projets de délibération suivants auront également été traités.

La parole n'étant plus souhaitée, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer quant au renvoi de ce projet de délibération en commission Finances.

Le renvoi en commission Finances de ce projet de délibération D 11-2011 P est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

f) **D 12-2011 P : Taxe professionnelle communale en 2012**

Après avoir demandé au secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération D 12-2011 P (annexe 6), **le Président** informe que le Bureau du 6 septembre 2011 propose également le renvoi de cet objet en commission Finances.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de ce projet de délibération en commission Finances.

Le renvoi en commission Finances de ce projet de délibération D 12-2011 P est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

g) **D 13-2011 P : Budget de fonctionnement 2012, aux taux des centimes additionnels 2012 et l'autorisation d'emprunt pour l'année 2012**

A la demande du Président, **M. Valentin** donne lecture de ce projet de délibération D 13-2011 P (annexe 7).

L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité, soit 22 voix pour, **le Président** annonce qu'à l'instar des deux délibérations précédentes, le Bureau du 6 septembre 2011 préconise le renvoi de ce projet de délibération en commission Finances.

M. Durand explique que le projet de budget qui est déposé ce jour présente environ Frs 52'000'000.- de charges avec un excédent de revenus de Frs 92'000.-. Les charges augmentent de près de Frs 3'000'000.- par rapport au budget 2011, ce qui représente environ 4,4, %, dont plus de Frs 2'000'000.- concernent les augmentations techniques, principalement des rétrocessions sur les impôts et des amortissements. Un autre volet important d'augmentation concerne les frais de personnel qui augmentent de près de Frs 1'000'000.- pour permettre la mise à niveau de certaines dotations, notamment en équivalent temps plein, et préparer l'avenir puisqu'un poste emblématique est sollicité pour accompagner les grands projets d'urbanisme qui sont prévus. D'autres variations, parfois à la hausse, parfois à la baisse, sont contenues dans ce projet de budget. Elles seront analysées avec détail dans les différentes commissions. Les recettes sont fondées principalement sur les impôts communaux dont le taux du centime additionnel reste de 37. Ont à nouveau été inscrits les montants en titre des correctifs sur les exercices antérieurs pour environ Frs 1'200'000.-. Pour mémoire, les recettes fiscales, taxe professionnelle communale comprise, représentent plus de 92 % des recettes. Les conseillers municipaux ont reçu, sur leur place, le projet de budget en version papier format A3, détaillé, pour leur en faciliter la lecture. Les documents complémentaires habituels seront diffusés sur cmnet d'ici au jeudi 23 septembre 2011. Un courriel en informera les conseillers municipaux. Ils y trouveront notamment le fichier informatique du document papier qu'ils ont reçu ce soir. Un gros travail de planification a été fait par le président de la commission Finances que **M. Durand** profite de remercier. Dès lors, il ne peut qu'encourager les présidents des différentes commissions à traiter leur partie budget dès la prochaine séance puisque l'objectif est de voter le budget global au mois de novembre. Une extraction du budget par commission sera également disponible sur cmnet pour leur en faciliter le traitement.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer quant au renvoi de ce projet de délibération en commission Finances.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité, soit par 22 voix pour, le renvoi de ce projet de délibération D 13-2011 P en commission Finances.

6. PETITIONS

a) Pe 12-2011 R : Pétition pour le Centre sportif des Cherpines

Le Président rappelle que cette pétition Pe 12-2011 R (annexe 8) a déjà été vue lors de la séance du Conseil municipal du 17 mai 2011, lors de laquelle l'entrée en matière avait été votée. Cet objet a été renvoyé en commission Bâtiments par laquelle les pétitionnaires ont été reçus. La commission conjointe Bâtiments, Sport et Finances préconisent un renvoi au Conseil administratif pour le suivi et réponse aux pétitionnaires. Le Président demande au Conseil administratif s'il a de nouvelles informations à fournir à ce sujet. Cela n'étant pas le cas, il ouvre la discussion.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet aux voix la proposition de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour traitement.

M. Lüscher ayant quitté la séance quelques minutes s'abstient, à son retour, de voter cette proposition.

Le renvoi de cette pétition Pe 12-2011-R au Conseil administratif est accepté par 21 voix pour et 1 abstention.

b) Pe 01-2011 P : Pétition pour la baisse de l'impôt sur les chiens

Le Secrétaire donne lecture de cette pétition (annexe 9).

A l'issue de cette lecture, **le Président** informe que le Bureau du 6 septembre 2011 préconise un renvoi en commission Finances étant donné qu'il s'agit d'une modification des rentrées fiscales et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas désirée, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renvoi de cette pétition en commission Finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette pétition Pe 01-2011 P en commission Finances à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

7. QUESTIONS

7.1. Avenir de la Maison Ravy

M. Rochetin demande quelles sont les intentions, sous cette nouvelle législature, quant à l'avenir de la Maison Ravy.

Mme Arnold fournit une première réponse qui devra être confirmée ultérieurement : il est vrai qu'ils se sont toujours prononcés sur la disparition de cette Maison Ravy, à terme, du moment où ils pouvaient finaliser le Mail, les abords de l'école des Petites-Fontaines et les infrastructures liées au sport. A partir de là, à moins qu'il y ait un changement de motivation

au sein du Conseil administratif, ce qui ne semble pas être le cas, ils conserveront la même position.

7.2. Motion concernant le boulo-drome

M. Rochetin rappelle qu'à la fin de la législature précédente, une motion concernant le boulo-drome avait été déposée. Est-ce que le Conseil administratif a déjà une réponse à fournir à ce sujet ? Il lui semble qu'il est assez urgent, dans ce périmètre, de faire quelque chose et de ne pas laisser traîner les barrières qui s'y trouvent actuellement.

Mme Monbaron explique qu'un montant apparaît au compte des investissements pour un projet d'étude sur ce périmètre situé entre l'école des Petites-Fontaines et le parking du Vélo-drome. Cette étude, qui n'a pas encore été lancée, prévoit de tout englober : la salle de gymnastique et tout ce qui avait été prévu.

7.3. Projets de rediriger les camions par le chemin des Matines pour rejoindre la Ziplo

Mme Guinand Maitre revient sur le projet de rediriger tous les camions qui viennent de l'autoroute pour aller rejoindre la Ziplo, sur le chemin des Matines. Il existait un immense projet de réaménagement de la région de la route de Saint-Julien à la hauteur de la route de la Galaise, de manière à éviter qu'un maximum de voitures n'entrent dans Plan-les-Ouates par la route de Saint-Julien. Où cela en est-il ? Mme Guinand Maitre a l'impression que rien ne bouge depuis un certain temps. Il semblait pourtant qu'au niveau cantonal il y avait un accord là-dessus.

M. Durand confirme qu'effectivement cela ne bouge pas. Ce n'est, malheureusement, de la faute de personne dans la mesure où le problème est, à la base, foncier. C'est-à-dire que pour pouvoir rendre ce chemin des Matines compatible avec une circulation de transit à destination de la Ziplo, ce dernier devrait devenir, au niveau du plan directeur de hiérarchie du réseau routier, le seul réseau primaire de cette région. Or, il se trouve qu'il n'y a ni trottoir, ni piste cyclable sur ce chemin des Matines. La commune de Perly, que Plan-les-Ouates a appuyée, est d'accord avec ce projet à condition qu'il y soient construits un trottoir et une piste cyclable. Cependant, pour réaliser ces aménagements, il faut grever un peu de terrain et manifestement l'on rencontre un problème sur le bas du chemin du côté de la route de Base où quelques mètres carrés font défaut. Tant que ces surfaces ne sont pas acquises par l'Etat, tout le projet est malheureusement bloqué.

Mme Guinand Maitre le remercie pour ces explications. Elle regrette que l'on ne puisse pas pousser un peu pour quelques mètres carrés parce que ce serait vraiment une solution idéale. Est-ce que cela empêche pour autant que le début de la route de Saint-Julien soit réaménagé de manière à rendre dissuasive l'entrée de Plan-les-Ouates par cette voie toute droite ? Il y avait eu tout un travail qui consistait justement à atténuer cette vision de la sortie de l'autoroute. Certains des aménagements envisagés semblaient ne pas dépendre totalement du chemin des Matines. Tant que le projet de rediriger les camions sur ce chemin n'est pas réalisé (elle espère cependant que cela va se faire), peut-on améliorer la situation sur la route de Saint-Julien de manière à rendre moins attractive l'entrée sur Plan-les-Ouates ?

M. Durand est emprunté pour répondre à cette question. Il rappelle qu'à l'heure actuelle, l'entrée à la Ziplo se fait par la route de Saint-Julien. Il est donc difficile de dire, d'un côté, qu'il s'agit de l'accès et, de l'autre côté, de le rendre moins attractif. Il sera possible de le rendre plus convivial pour d'autres usages que la voiture, le jour où véritablement l'accès à la Ziplo se fera par le chemin des Matines et la route de Base. Il n'empêche que, dans l'intervalle, puisque manifestement cela semble prendre un peu de retard comme bien des projets dans ce

domaine, rien n'empêche la Commune d'être un peu proactive pour pouvoir gérer son tronçon sur la route de Saint-Julien. Cela est un projet qui devrait très probablement émerger lors de la présentation du programme de législature.

7.4. Réfection route du Vélodrome

M. Gambuzza pense que son intervention va peut-être apporter un nouveau regard sur la question de Mme Guinand Maitre : durant l'été, la route du Vélodrome a subi une réfection et lors des travaux l'entrée de cette route depuis la route de Saint-Julien était fermée. En tant que résident du quartier, il a pu constater un confort accru pour quitter la route du Vélodrome qui présente toujours ce désavantage d'être en pente et qui ne permet pas la création d'un giratoire, lequel permettrait de diminuer la vitesse sur la route de Saint-Julien, mais également de pouvoir sortir confortablement de la route du Vélodrome qui est devenue très fréquentée vu les immeubles qui y ont été construits. L'idée aurait été que le Conseil administratif planche sur une solution identique à celle de la route du Pont-du-Centenaire, à savoir empêcher les voitures de se rendre sur la route du Vélodrome en provenance de l'autoroute, parce que c'est véritablement ceci qui pose un problème. En effet, les automobilistes en provenance de l'autoroute voulant se rendre sur la route du Vélodrome créent un bouchon sur la route de Saint-Julien, ce qui n'est pas un mal en soi puisque cela ralentit la circulation, mais qui crée des situations parfois très conflictuelles. Est-ce que le Conseil administratif serait d'accord de se pencher sur ce genre de proposition ?

Mme Monbaron souhaite poursuivre la réflexion. Si les gens ne descendent plus la route du Vélodrome, cela veut dire qu'ils vont descendre le chemin de la Mère-Voie, devant l'école, pour remonter de l'autre côté au Vélodrome. Est-ce que cela serait véritablement plus intelligent ?

M. Gambuzza répond que cela voudrait dire que les automobilistes descendraient depuis la Galaise et emprunteraient la route de Base pour remonter sur la route du Vélodrome.

M. Durand rappelle que la question du débouché de la route du Vélodrome sur la route de Saint-Julien a été discutée en commission lorsque le reprofilage de la route du Vélodrome a été abordé. Il y a même des projets concrets qui ont été proposés par certains conseillers. Ils sont parvenus à la conclusion que la question de ce carrefour devrait plutôt se traiter dans le cadre de la requalification de la route de Saint-Julien. Ce n'est en tout cas pas en prenant des petites mesures comme cela, au coup par coup, que cette problématique sera réglée. Si les résidents ont bénéficié d'un certain confort lors du chantier, il rappelle que celui-ci a eu lieu au cours de l'été, moment de l'année où il y a moins de trafic. Cette problématique existe, certes, mais doit être vue dans le cadre du réaménagement de la route de Saint-Julien. Une autre problématique existante est celle du parking de la Migros qui n'est pas compatible avec son usage. Malheureusement, il est compliqué de le changer en raison des accès au parking en sous-sol. La réponse viendra dans le cadre de la question précédente, à savoir la requalification de la route de Saint-Julien où l'on pourra tenter de résoudre ou d'améliorer cette situation.

7.5. Fermeture des chemins des Vuattes, de la Milice et du Bois-Malet

Sachant que les chemins des Vuattes, de la Milice et du Bois-Malet vont être fermés provisoirement, que la place des Aviateurs va être en travaux et qu'il y aura probablement des nuisances sur le chemin de Vers, **Mme Willimann** souhaite savoir où est-ce que le trafic sera redirigé. Chemin Vandiel, route des Chevaliers-de-Malte ?

M. Durand rappelle que l'on parle des chemins qui se trouvent dans des zones piétonnières 20 km/h et qui lient deux artères, le chemin de Vers et la route du Camp. Or, les voitures resteront

sur la route du Camp et sur le chemin de Vers, à part les quelques riverains qui, effectivement, habitent du côté de la Milice. Pour les enfants qui vont à la crèche, il est vrai qu'il est raisonnablement difficile de suggérer aux parents de se rendre à la crèche à pied. Ceux-ci devront donc, durant le temps où leurs enfants vont en crèche, passer par le chemin Vandel ou la route de Saint-Julien.

Mme Willimann comprend donc que le chemin Vandel va probablement être mis à contribution, mais pas fermé.

M. Durand explique que ce n'est pas l'objectif puisqu'il ne s'agit pas d'une zone de rencontre. Le chemin Vandel se trouve dans une zone normale, limitée à 50 km/h. Il rappelle que par la fermeture de ces trois chemins, la Commune récupère une situation qui existe depuis déjà une dizaine d'années et essaie de la mettre en conformité avec les décisions qui ont été prises de les mettre en zone 20 km/h. Force est de constater que cette zone n'est pas respectée, loin de là. Si, en fonction des résultats obtenus à l'issue de cette période test de six mois, il s'avère qu'il faut rouvrir ces chemins, il faudra se poser la question de savoir s'il est pertinent de les laisser en zone 20 km/h, puisque celle-ci n'est pas respectée. Il est trop tôt pour présager de la solution.

Mme Willimann conclut donc qu'il n'y aura pas de nuisances au niveau de la réfection de la Place des Aviateurs, sur le bas du Chemin de Vers.

M. Durand lui répond que ce ne sera effectivement pas le cas.

7.6. Retour sur la question de M. Gambuzza quand à la sortie de la route du Vélodrome

M. Barbosa souhaite répondre à M. Gambuzza. Habitant au chemin du Daru, il a pu constater en sortant de la route de Bardonnex, pour rejoindre la route de Saint-Julien, que de très nombreux automobilistes traversaient le parking Renault. Depuis, Renault en a bouché l'accès. Dès lors, les automobilistes tournent sur place, ce qui est pire que de les empêcher d'aller au Vélodrome. A force de fermer les routes, au lieu d'alléger la situation, on stresse les gens. M. Barbosa estime qu'il faut arrêter de fermer partout car cela provoque énormément de problèmes, y compris pour les vélos. Une vraie réflexion doit se faire quant à cette sortie de la route du Vélodrome. Il rappelle qu'il avait suggéré de faire monter les voitures en direction du garage Renault et de créer un giratoire un peu plus haut où l'on trouve une contre-route. Les automobilistes pourraient ainsi prendre à droite en sortant de la route du Vélodrome et revenir en arrière un peu plus loin, pour se rendre direction Carouge. Il n'est pas convaincu par le fait de fermer les routes.

7.7. CIPEL Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman

M. Meylan explique que la CIPEL, Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman, s'intéresse particulièrement cette année aux nappes phréatiques. Ils éditent un petit journal par le biais duquel ils proposent un certain nombre de cours de formation aux employés communaux, que M. Meylan juge intéressants. Cette formation concerne le canton de Vaud, le canton de Genève et la France et a pour but d'initier les gens aux techniques respectueuses de l'environnement sur le traitement des espaces verts. Bien qu'il n'ait aucun a priori sur la façon dont fonctionne la Commune, M. Meylan demande si celle-ci est au courant de ces cours. Peuvent-ils s'avérer utiles pour les employés de la Commune ?

M. Durand répond qu'il n'était pas au courant de cette formation précise, mais estime qu'elle pourrait être, en effet, utile. Connaissant bien la CIPEL, il se renseignera. Il juge cette idée et en remercie M. Meylan.

7.8. Motions et résolutions déposées au cours de la précédente législature

M. Magnin s'enquiert des différentes motions et résolutions qui ont été déposées au cours de la précédente législature, à savoir la motion M 32 pour l'habillage décoratif des murs de la Commune, la motion M 28 concernant les abonnements unireso des TPG à 50 % ou la motion M 33 qui concerne la favorisation de l'implantation d'entreprises cleantech. Puisqu'il y a un changement de législature, il souhaite s'assurer du suivi de ces motions et avoir des réponses, non pas tout de suite, mais si possible assez rapidement.

Mme Arnold répond que le Conseil administratif va pouvoir faire un retour sur ces différentes motions d'ici la fin 2011.

7.9. Taxe professionnelle

M. Magnin demande à quoi il faut s'attendre quant à la taxe professionnelle.

M. Durand explique qu'il faut attendre pour le moment. Il en a déjà été discuté en commission Finances lors de la précédente législature. Ce sujet sera repris dans le cadre de l'examen du budget. Pour l'instant, la taxe professionnelle est inscrite au budget 2012 et il envisage mal qu'elle soit supprimée comme cela du jour au lendemain. Il rappelle que les communes subissent une pression pour baisser la fiscalité sur les holdings, lesquels concernent assez peu Plan-les-Ouates. Comme il s'agit tout de même de rester attractif pour les personnes morales, l'idée est d'augmenter les impôts sur les holdings et de diminuer les impôts sur les autres types de sociétés. Pour Plan-les-Ouates, la taxe professionnelle représente à peu l'excédent de boni que l'on trouve dans les comptes. Finalement, ce pourrait donc être une mesure acratopège. Plan-les-Ouates n'est pas la seule commune à être bénéficiaires de la taxe professionnelle. Il rappelle que la Commune a été auditionnée par la commission fiscale du Grand Conseil dans le cadre de l'examen d'un pré-projet pour la suppression de cette taxe et qu'à cette occasion, il avait pu faire savoir, avec l'appui de l'ancien conseiller administratif, que la commune de Plan-les-Ouates était pour le maintien de cette taxe. En revanche, il est vrai que la répartition de la manne fiscale liée à celle-ci pourrait être un peu plus équitable puisque les communes voisines ne touchent pratiquement rien, tandis que pour Plan-les-Ouates, cela représente pas loin de Frs 9'000'000.-. En conclusion, il n'y a pas de nouvelles informations à ce sujet qui sera repris durant cette législature du Conseil d'Etat, laquelle se termine dans une année et demi.

7.10. Signalétique dans la Ziplo

M. Rochetin rappelle qu'il était question d'installer, dans les deux zones de stationnement qui ont été créées pour les camions dans la Ziplo, des petits panneaux afin d'aider les routiers qui s'y perdaient. Or, il semble qu'il n'y ait toujours rien.

M. Durand explique que les panneaux d'information en question sont en devis car les solutions imaginées ne sont pas tout à fait optimales en termes de prix. Cela devrait se faire d'ici cet automne. S'il n'en a pas parlé tout à l'heure, c'est que les devis n'ont pas encore été soumis. Par contre, les panneaux avec les lettres signalant les différentes zones ont déjà été installés.

7.11. Fermeture du chemin des Verjus

Pour être allée dernièrement quelque fois à La Gavotte, **Mme Guinand Maitre** a pu constater, encore et toujours, que des deux-roues motorisés et des voitures continuent à circuler sur ce chemin. Il lui semble que les indications telles qu'elles sont faites au sol ne suffisent pas. N'y

aurait-il pas lieu d'installer une barrière à cet endroit-là, barrière dont les gens de la Gavotte et les riverains auraient la clé ? Il est juste inadmissible que les véhicules continuent de passer devant La Gavotte.

M. Durand partage l'appréciation de Mme Guinand Maitre. Il l'encourage à interpellier les citoyens qui circulent là-bas, car il n'y a que cela à faire. Il s'agit d'expliquer aux gens qu'ils sont dans l'illégalité. Il n'est pas envisageable de barricader tous les chemins, sachant que les riverains doivent y avoir accès et qu'il est compliqué de demander à ces derniers de faire des manipulations pour rentrer chez eux. A ce jour, la Commune a essayé de faire le maximum, mais il n'y a pas de solution miracle.

M. Rochetin, riverain de la zone en question, remercie Mme Guinand Maitre de les soutenir dans ce combat qui a commencé en mars 2009. Il y a une volonté politique et une décision à prendre quant à l'installation d'un potelet avec une télécommande à destination des riverains.

M. Durand estime que ces systèmes ne fonctionnent pas, ce à quoi **M. Rochetin** répond que sa maison est elle-même dotée d'un portail électronique qui fonctionne très bien.

M. Barbosa, quant à lui, estime qu'il est bien que les automobilistes qui ont pour but de se promener à La Gavotte en compagnie de jeunes enfants puissent se parquer près de l'endroit, sans quoi, leur sécurité en tant que piétons n'est pas assurée jusqu'à la ferme s'ils doivent se parquer plus loin.

8. **DIVERS**

8.1. **Retour des sculptures dans la salle du Conseil municipal**

Mme Guinand Maitre apprécie pleinement le retour des sculptures dans la salle du Conseil municipal, retour qu'elle avait demandé lors de la dernière séance.

8.2. **28^{ème} journée d'information organisée par le Groupe 'Rue de l'Avenir'**

Mme Guinand Maitre informe que le Groupe 'Rue de l'Avenir' organise à Berne sa 28^{ème} journée d'information ce vendredi 23 septembre 2011, sur le thème 'Le code de la rue pour un nouvel espace-rue'. Ce type de rencontre a lieu tous les ans.

8.3. **Pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle**

M. Magnin tient à remercier les personnes qui ont participé à la marche sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle qui a pu être organisée en collaboration avec M. Arnold Schenk. Il a beaucoup apprécié ce cheminement, d'autant plus que M. Philippe Zosso s'est joint à eux pour expliquer certaines régions de la Commune qui sont en phase de développement. Cette sortie s'est déroulée dans une excellente ambiance et M. Magnin remercie la commune de Bardonnex pour son excellent accueil.

Il n'y a plus de divers.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H45 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 10 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire
Francisco Valentin

Le Président
Richard Jeanmonod

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sport, Bâtiments énergie et emplacements communaux, Finances et communication du 28 juin
- b) Aménagement et environnement du 29 août
- c) Petite enfance et écoles du 1^{er} septembre
- d) Bâtiments énergie et emplacements communaux, Sport, Finances et communication du 5 septembre
- e) Sécurité et mobilité du 12 septembre
- f) Culture et loisirs du 15 septembre
- g) Finances et communication du 19 septembre

Annexe 1)

D 04-2011 R : Crédit d'engagement de Frs 675'000.- en vue de l'acquisition de la quote-part, au titre de copropriété à 50 %, de la parcelle N° 5710 sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers

Annexe 2)

D 07-2011 P : Augmentation du rapport de surface des parcelles N° 6889 et 6890, demande complémentaire d'autorisation de construire DD 103'919/2-1, construction de 2 villas mitoyennes Minergie P jumelées à une villa existante, chemin des Petits-Bois 63A, 63B

Annexe 3)

D 10-2011 P : Augmentation du rapport de surfaces de la parcelle N° 4756, demande préalable DP 18'386-1 pour la construction de quatre logements contigus HPE à la route d'Annecy 88

Annexe 4)

D 08-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 1'040'000.- destiné à l'installation de vestiaires provisoires, à l'éclairage de terrains et au changement de la chaudière au centre sportif des Cherpines

Annexe 5)

D 11-2011 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2012

Annexe 6)

D 12-2011 P : Taxe professionnelle communale en 2012

Annexe 7)

D 13-2011 P : Budget de fonctionnement 2012, aux taux des centimes additionnels 2012 et l'autorisation d'emprunt pour l'année 2012

Annexe 8)

Pe 12-2011 R : Pétition pour le Centre sportif des Cherpines

Annexe 9)

Pe 01-2011 P : Pétition pour la baisse de l'impôt sur les chiens

Annexe 10)

Questions du public

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE
SPORT - BATIMENT, ENERGIE ET EMBLEMES COMMUNAUX -
FINANCES ET COMMUNICATION**

Date de la séance de commission: Mardi 28 juin 2011 à 19h00

Lieu: Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

Zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins

Suite à une discussion nourrie, les commissions préavisent favorablement à l'unanimité la mise en norme des vestiaires actuels, ainsi que les travaux annexes.

Les commissions sont unanimement favorables à un préavis en faveur du service des Constructions afin que soit organisée la suite du projet.

Panneaux solaires toitures bâtiments P2

Les commissions préavisent à l'unanimité la pose de panneaux solaires sur les immeubles de la commune situés au Pré-du-Camp.

Le rapporteur, Gambuzza Antonio
Plan-les-Ouates, le 28 juin 2011

**RAPPORT DE COMMISSION :
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Lieu : Salle des commissions

Séance : 29 août 2011

Présentation aux membres de la commission des « Principes et instruments de l'aménagement du territoire », par M. Wermelinger, de l'Office de l'urbanisme, DCTI

- Présentation très complète de la part de M. Wermelinger, de l'Office de l'urbanisme, qui a suscité diverses questions de la Commission.

D 04-2011 P : Crédit d'engagement de 675'000 francs en vue de l'acquisition de la quote-part, au titre de copropriété à 50 %, de la parcelle n° 5710 sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers

- Le projet de délibération a fait l'objet d'un historique à l'attention des nouveaux commissaires. Le débat nourri s'est poursuivi jusqu'au préavis suivant : 8 oui, 0 non et 1 abstention.

Pour la commission, GAMBUTTA Antonio
Plan-les-Ouates, le 1 septembre 2011.

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE COMMISSION : PETITE ENFANCE ET ECOLES</p>
--

Date de la séance de la commission : Jeudi 1^{er} septembre 2011

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Présentation du service Petite Enfance et Ecoles :

Mesdames Danièle Kovaliv Carron et Patricia Bussard, co-responsables du service Petite Enfance et Ecoles ont exposé aux membres de la commission les missions , objectifs et projets en cours.

Le rapporteur : I. Willimann

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE
BATIMENTS, ENERGIE ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX – SPORT -
FINANCES ET COMMUNICATION**

Date de la séance de commission : 5 septembre 2011

Lieu : Salle des commissions

Centre sportif des Cherpines - visite du site

Les commissaires ont visité tous les locaux concernant le projet de délibération D08-2011.

Audition des pétitionnaires - (Pe 12-2011 P : Pétition pour le centre sportif des Cherpines)

Les pétitionnaires ont été auditionnés par les commissaires. Diverses questions/réponses ont été échangées entre les intervenants.

Audition de M. Vallat, spécialiste en marchés publics - Nouveaux vestiaires au Centre sportif des Cherpines

Les commissaires ont pris connaissance de la présentation très complète de M. Vallat, spécialiste en marché public.

Projet de délibération pour installation vestiaires provisoires, éclairage terrains et réalisation de divers travaux au centre sportif des Cherpines

Sur demande de plusieurs commissaires, le projet de délibération a été scindé en 2 par 16 votes favorables et 1 abstention.

PAC la Chapelle-Les Sciens - Ecole le Sapay - route provisoire de chantier

Mme Fabienne Monbaron a informé les commissaires du début des travaux sur la route provisoire du chantier.

Pour la commission, SAAS Alexandra
Plan-les-Ouates, le 9 septembre 2011.

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE COMMISSION SECURITE ET MOBILITE</p>
--

Date : Séance du lundi 12 septembre 2011 – 20h00
Lieu : Salle des commissions

1. Présentation du service de la Police municipale, par M. Olivier Valceschini

Monsieur Valceschini fait une présentation détaillée de son service en détaillant les domaines d'activités.

Ensuite les commissaires posent diverses questions et reçoivent les réponses du chef de service.

2. Gestion des incivilités – informations

Un relevé des incivilités recensées sur le domaine communal durant l'été est fait par la conseillère administrative, ce relevé amène à des discussions.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
15 septembre 2011

RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE ET LOISIRS

Date de la séance de commission : Jeudi 15 septembre 2011 à 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

1. **Les activités du service culturel** ont été présentées par Mme Tamara Dacuna et M. Pascal Mabut.

2. **Délibération D 134-2011**: Crédit d'engagement de 1 350 000 F en vue des travaux d'aménagement complémentaires à l'Espace Vélodrome.

Il a été proposé et accepté de visiter la salle du Vélodrome en vue de se faire une idée des besoins dans le cadre de ce crédit.

Le rapporteur : Sarah Girard
Le 20 septembre 2011

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES ET COMMUNICATION</p>
--

Date de la séance de commission : 19 septembre 2011

Lieu : Salle des commissions

Présentation du secrétariat général

La commission a pris connaissance de la présentation sur le secrétariat général, de M. Kellerhals, secrétaire général, ainsi que de la présentation sur la communication de M. Brunner, chargé de communication.

Délibération D04-2011 : Crédit d'engagement de 675 000 F en vue de l'acquisition de la quote-part, au titre de copropriété à 50%, de la parcelle No 5710 sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers

La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, cette délibération.



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 04-2011**
Séance du 20 septembre 2011

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement en vue de l'acquisition de la quote-part, au titre de copropriété à 50%,
de la parcelle N° 5710 sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers

Attendu l'entrée en force du Plan directeur de quartier de La Chapelle-Les Sciers,

vu la proposition des actuels propriétaires, de vendre à la commune de Plan-les-Ouates la quote-part au titre de copropriété à 50 % de la parcelle N° 5710 sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, d'une surface totale de 2'836 m², représentant une surface de 1'418 m² en zone de développement 3,

vu le souhait des propriétaires de consentir cette vente prioritairement à la commune de Plan-les-Ouates, à laquelle ils sont particulièrement attachés,

attendu que ces parcelles sont situées dans un périmètre comprenant d'autres parcelles, dont les propriétaires ont été approchés, ou qui sont en cours d'acquisition par la commune,

vu la volonté exprimée à plusieurs reprises par le Conseil municipal pour que la commune se porte acquéreuse de terrains permettant notamment la construction de logements,

vu le prix proposé aux propriétaires pour la parcelle N° 5710 qui s'élève à 638'100 F, soit 450 F le m², fondé sur les prix admis par les autorités cantonales dans une telle zone, représentant au titre de copropriété le 50 % de ladite parcelle,

vu la promesse de vente, qui sera signée dans le courant du mois de juin 2011, entre les propriétaires et la commune de Plan-les-Ouates, promesse qui courra jusqu'au 30 novembre 2011,

vu l'exposé des motifs EM 04-2011 de juin 2011,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal,

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la quote-part au titre de copropriété de 50 % de la parcelle N° 5710 pour un montant de 638 100 F, soit 450 F le m².
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 675 000 F, y compris les frais d'actes et autres droits.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt contracté auprès d'établissements bancaires, pour un montant de 675 000 F.
5. De demander au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments au Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.

SCA - PHZ – 20.09.2011- PLO

D 07-2011 P

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'augmentation du rapport de surfaces des parcelles N° 6889 et 6890, demande définitive complémentaire d'autorisation de construire DD 103'919/2-1 construction de 2 villas mitoyennes Minergie jumelées à une villa existante - modification du sous-sol de la villa existante – couverts à voitures - places de parking extérieures – pose de panneaux solaires en toitures – aménagements extérieurs
chemin des Petits-Bois 63A, 63B – Plan-les-Ouates

Vu la demande complémentaire en autorisation de construire DD 103'919/2-1 déposée le 10 juin 2011 au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par M. Gérard Willemin et M. Marc Imhof, architectes, relative à la construction de 2 villas mitoyennes jumelées à une villa existante, sous l'égide d'un concept Minergie P, modification du sous-sol de la villa existante, couverts à voitures - places de parking extérieures, pose de panneaux solaires en toitures et aménagements extérieurs,

vu la demande initiale en autorisation de construire DD 103'919-4, déposée le 6 octobre 2010 au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par M. Gérard Willemin et M. Marc Imhof, architectes, relative à la construction de 2 villas mitoyennes jumelées à une villa existante, sous l'égide d'un concept Minergie, modification du sous-sol de la villa existante, couverts à voitures et places de parking extérieures, qui a fait l'objet de la délibération D 118A-2011, acceptée par le Conseil municipal le 22 mars 2011,

vu le calcul du coefficient d'utilisation des parcelles N° 6889 et 6890 de 1537 m², prévoyant l'augmentation d'un indice d'utilisation du sol de 36 %, (au lieu de 32.8 % prévu dans le projet initial) en zone 5 pour les 2 villas projetées et de 30 % pour la villa existante,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitables et de terrain, taux d'utilisation du sol entre 25% et 40%, entre 27,5% et 44% pour les projets respectant un standard de haute performance énergétique (Minergie), respectivement entre 30% et 48% pour les projets respectant un standard de très haute performance énergétique (Minergie P ou ECO),

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en 5^e zone, ce rapport des surfaces de 36 % a pour incidence que l'autorisation sera, lors de son dépôt, conditionnée à l'acceptation d'une délibération par le Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, conformément à la disposition précitée,

vu la demande spécifique du DCTI de soumettre cette demande définitive en autorisation de construire déjà au Conseil municipal, en raison de l'augmentation du rapport des surfaces sollicitée,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non, X abstention

1. De donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet complémentaire de construction N° DD 103'919/2-1 pour la construction de 2 villas mitoyennes jumelées à une villa existante sous l'égide d'un concept Minergie P, modification du sous-sol de la villa existante, couverts à voitures, places de parking extérieures, pose de panneaux solaires en toitures et aménagements extérieurs sur les parcelles N° 6889 et 6890 de 1537 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 36 %, en zone 5 pour les 2 villas projetées et de 30 % pour la villa existante.
2. De conditionner cet accord à la constitution d'une servitude de non bâtir au profit de la commune de Plan-les-Ouates sur les parcelles 6889 et 6890, mentionnant qu'étant donné l'utilisation faite des droits à bâtir à ce jour par ce projet, plus aucune dérogation au rapport de surface ne sera acceptée sur ces deux parcelles par la Commune de Plan-les-Ouates tant que ces dernières seront sises en zone 5.

SCA/PhZ/bg 18.07.11

D 10-2011 P

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'augmentation du rapport de surfaces de la parcelle No 4756, demande préalable DP 18'386-1
pour la construction de quatre logements contigus HPE à la route d'Annecy 88
Plan-les-Ouates

Vu la demande préalable No DP 18'386-1, déposée le 20 juillet 2011 au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par AR-TER - atelier d'architecture, relative à la construction de quatre logements contigus sous l'égide d'une haute performance énergétique (HPE),

vu le calcul du coefficient d'utilisation de la parcelle N° 4756 de 2236 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 35 % en zone 5, pour la construction de quatre logements contigus,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitables et de terrain, taux d'utilisation du sol entre 25% et 40%, respectivement entre 27,5% et 44% pour les projets respectant un standard de haute performance énergétique (Minergie) et entre 30 % et 48 % pour les projets de standard de très haute performance énergétique (Minergie P ou ECO),

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en 5^e zone, ce rapport des surfaces de 35 % a pour incidence que l'autorisation sera, lors de son dépôt, conditionnée à l'acceptation d'une délibération par le Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, conformément à la disposition précitée,

vu la demande spécifique du DCTI de soumettre cette demande définitive en autorisation de construire sous forme d'une délibération au Conseil municipal, en raison de l'augmentation du rapport des surfaces sollicitée,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi B 6 05 sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non, X abstention

1. De donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre de la demande préalable DP 18'386-1 pour la construction de quatre logements contigus sous l'égide d'une haute performance énergétique, sur la parcelle N° 4756 de 2236 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 35 %, en zone 5.

SCA 15.08.11



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 08-2011**
Séance du 20 septembre 2011

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1'040'000 F destiné à l'installation de vestiaires provisoires, à l'éclairage de terrains et au changement de la chaudière au centre sportif des Cherpines

Vu l'étude d'aménagements définitifs au Centre sportif des Cherpines, en cours d'instruction,

vu le besoin avéré de vestiaires supplémentaires,

vu la nécessité de créer des locaux provisoires pour les sociétés sportives en attendant la réalisation des locaux définitifs,

vu la possibilité de revente de ces locaux provisoires dans le futur ou leur réhabilitation dans le cadre d'autres projets communaux,

vu la nécessité d'installer un éclairage de terrains efficient,

vu la nécessité de changer la chaudière,

vu l'accord donné par les commissions « Sport », « Finances » et « Bâtiment, énergies et emplacements communaux » le 28 juin 2011, relatif à l'élaboration d'une proposition pour la mise à disposition de locaux provisoires à destination des sociétés sportives, en attendant une décision sur un projet définitif,

vu l'étude menée par les services communaux concernés,

vu l'exposé des motifs EM 08-2011 d'août 2011, comprenant les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'ouvrir, pour le Centre sportif des Cherpines, un crédit d'engagement de 1'040'000 F, soit 373'000 F destinés à l'installation de vestiaires provisoires et 667'000 F destinés à l'éclairage de terrains et au changement de la chaudière.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 1 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 34.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir les montants susmentionnés au moyen d'annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 34.331 « Amortissement des investissements », comme suit :
 - Vestiaires provisoires 373'000 F sur 5 ans de 2013 à 2017
 - Eclairage de terrains et la chaudière 667'000 F sur 10 ans de 2013 à 2022.

SEE/FL/PL/FM – 20.09.11 – PLO

PROJET DE DELIBERATION
relatif aux indemnités allouées
aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2012

Vu le projet de budget 2012,
vu le préavis de la commission finances et communication,
sur proposition du Conseil administratif,
conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des
communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstention

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil municipal à **155 000 F** pour l'année 2012 sous rubrique no 01.300.
2. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil administratif à **258 000 F** pour l'année 2012 sous rubrique no 02.300.

SF/PL – 23 08 2011 - PLO

PROJET DE DELIBERATION
relatif à la taxe professionnelle communale en 2012

Vu le préavis de la commission finances et communication,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstention

1. De maintenir le dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à **10 %**.
2. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à **30 F**.

SF/PL – 23 08 2011 - PLO

D 13-2011 P

PROJET DE DELIBERATION

relatif au budget de fonctionnement 2012, au taux des centimes additionnels 2012
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2012

Vu le budget administratif pour l'année 2012, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

vu les préavis de la commission finances et communication,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 59'016'366 F, dont à déduire les imputations internes de 6'974'600 F, soit net **52'041'766 F** aux charges
- et de 59'108'576 F, dont à déduire les imputations internes de 6'974'600 F, soit net **52'133'976 F** aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à **92'210 F**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 37,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2012 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 24'595'000 F aux dépenses
- et de 605'000 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 23'990'000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 8'638'198 F,

- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 8'545'988 F
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 92'210 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 8'638'198 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 15'351'802 F,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

DECIDE

par X oui, X non et X abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant :
 - de 59'016'366 F, dont à déduire les imputations internes de 6'974'600 F, soit net **52'041'766 F** aux charges
 - et de 59'108'576 F, dont à déduire les imputations internes de 6'974'600 F, soit net **52'133'976 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à **92'210 F**.
2. De fixer à 37 le taux des centimes additionnels pour 2012.
3. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2012.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2012 jusqu'à concurrence de 15'351'802 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2012 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

SF/PL- 12 09 2011 - PLO

Pe 12-2011

Séance du 17 mai 2011

03 MAI 2011

PÉTITION

avec 483 signatures

MSC

Mouvement Sportif des Cherpines
c/o FC Plan les Ouates
Hugo Roppel
10, rte du Camp
1228 Plans les Ouates

Les clubs sportifs et les utilisateurs du centre sportif des Cherpines qui représentent plus de 1'000 personnes par semaine, font part aux autorités de la Commune de Plan-les-Ouates de la situation de grande précarité des infrastructures sportives situées au centre sportif des Cherpines. Les perspectives de nouvelles installations nous ont permis de patienter, mais nous venons d'apprendre que le projet auquel nous avons participé et qui nous convenait parfaitement a été repoussé par une majorité du conseil municipal. Cette situation est inacceptable et met en péril tout le travail effectué par nos structures bénévoles et notamment en faveur des jeunes de notre Commune

En conséquence, nous demandons que ce projet soit soumis au Conseil Municipal dans les plus brefs délais et d'accepter le crédit d'investissement proposé; ce qui permettra aux membres des divers clubs et associations de pratiquer leurs sports favoris dans des conditions appropriées sans devoir attendre plusieurs années.

Date	Nom	Prénoms	Adresse	Signature
------	-----	---------	---------	-----------

PLR

Les Libéraux-Radicaux de Plan-les-Ouates

Pe 01-2011 Pétition

à l'attention du Conseil municipal de PLO

BAISSE DE L'IMPOT SUR LES CHIENS

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous demandons, en vue de l'étude du budget 2012, de supprimer les centimes additionnels communaux prélevés en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens.

Nous estimons que cette perte de revenus peut être compensée par la verbalisation des propriétaires qui n'achètent pas la médaille et des personnes qui ne ramassent pas les déjections canines.

TOUTE PERSONNE HABITANT LA COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES A LE DROIT DE SIGNER

Pétition avec signatures

338

INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2011

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Jeanmonod, Président du Conseil municipal**, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC

M. Xavier Cancer, Président du Football Club de Plan-les-Ouates, demande si l'on a déjà le détails des vestiaires provisoires prévus sous la demande de crédit de Frs 300'000.- qui a été voté ce soir. Il souhaiterait savoir combien il y aura de vestiaires, où ils seront situés et quand ils seront installés.

Mme Monbaron lui répond qu'il y aura quatre vestiaires à destination du football, un vestiaire dédié au rugby et un vestiaire destiné au football américain. Ces deux derniers se trouveront à l'étage des quatre vestiaires du football. Ils seront situés devant le bâtiment actuel qui se trouve à gauche de la buvette, afin de pouvoir être raccordés à l'eau et à la chaudière. Les travaux seront soumis à une autorisation de construire car il s'agit de réaliser des fondations en béton. Il faut tout de même compter quelques mois pour l'obtention de cette autorisation, la commande des containers et leur installation. Mme Monbaron se propose d'envoyer un mail à M. Cancer dès qu'elle sera en mesure de lui fournir de plus amples informations.

M. Xavier Cancer demande encore quand devrait avoir lieu le vote pour la poursuite du plan de réaménagement définitif des vestiaires, des terrains, des gradins et de la buvette. Un échéancier est-il prévu en ce qui concerne l'avancement de l'étude, voire des travaux ?

Mme Monbaron explique que la première étape sera la séance qui aura lieu le vendredi 23 septembre 2011 en présence de M. Mark Müller pour savoir exactement comment va se dessiner ce secteur. Comme elle l'a dit tout à l'heure, ils n'ont, pour l'instant, pas encore découvert la nouvelle image et ignorent ce qui les attend. S'ils ont demandé à ce que la configuration reste à peu près inchangée, il faut qu'ils puissent le voir pour envisager la suite. Une fois qu'elles auront obtenu cette image, la commission Bâtiments et la commission Sport se réuniront à nouveau pour définir quelle sera la suite et quelle forme option choisir suite à la présentation qui a été faite par M. Vallat, à savoir repartir avec l'ancien projet et lancer un appel d'offres ou lancer un concours. Il faut savoir qu'entre ces deux solutions, il y a quelques mois d'écart pour la réalisation définitive.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats à 21H50.